

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil, lundi le 6 février 2017 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Présences : Mmes Marthe Garneau, Annie Gentesse et Hélène Laroche
MM. Sylvain Jacques et Pierre Lavigne sous la présidence de Daniel Lafond, maire.

Absence(s) : M. Sylvain Baron

Nombre de citoyens : 6

Sont également présents monsieur Mario Picotin, directeur général/Secr.-trésorier et madame Lucie Roberge, directrice générale/Secr.-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Réflexion du jour**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Conseil**
 - a) Rapport du maire
- 4) **Période de questions**
- 5) **Procès-verbal – Adoption**
 - a) Procès-verbal du 9 janvier 2017 – Adoption
- 6) **Comptabilité**
 - a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Janvier 2017
 - b) Aide aux familles – Couches de coton
 - b.1) Remboursement
 - c) Poêle à bois – Achat/remplacement
 - c.1) Remboursement
 - d) Plan triennal d'immobilisations 2017-2019 – Adoption
- 7) **Dossiers municipaux**
 - a) Gestion du personnel
 - a.1) Association des directeurs municipaux (ADMQ) – Cotisation 2017
 - b) Ministère de l'emploi et de la Solidarité sociale (MESS) – Programme PerLE; adhésion
 - c) MRC – Fibre optique
 - d) Régime Volontaire d'Épargne Retraite – RVER
 - e) Somum – Appels automatisés
 - e.1) Contrat d'entretien – Renouvellement
 - f) Transport Diligence – Protocole 2017; autorisation
 - g) Comités municipaux – Nomination

8) Règlements municipaux

- a) Règl. # 284-2 – Période de questions; procédure; adoption
- b) Règl. # 447 – Nuisances; avis de motion
- c) Règl. # 230-175 – Zone résidentielle Rb12; création
 - c.1) Projet
 - c.2) Avis de motion
- d) Règl. # 230-176.1 – Usages résidentiels; modification
 - d.1) Avis de motion
- e) Règl. # 230-177.1 – Art. 3.8.8; murs, haies, clôtures/modification
 - e.1) Avis de motion

9) Urbanisme – Dossiers

- a) Comité consultatif d'urbanisme (24/01/2017) – Dépôt
- b) Dérogation(s) mineure(s)
 - b.1) M. Lefebvre, 390 rang 4 de Simpson – Aménagement logement
 - b.2) J. Béliveau, rue Samuel – Frontage dérogatoire
- c) Rang 3 de Simpson – Étude de circulation
- d) L. Audet – Projet domiciliaire; modifications
- e) CCU – Membre du comité; nomination
- f) Zones résidentielles – Usages
- g) S. Masson, 1920 Anik – Normes de clôtures
- h) J. Dupuis, rang 4 Simpson (lot 4 333 771) – CPTAQ
- i) Permis de construction – Janvier 2017 et comparatifs 2016-2017

10) Urbanisme – PIIA

11) Travaux publics

- a) Comité des travaux publics (26/01/2017) – Dépôt
 - a.1) Rue St-Laurent – Stationnement
 - a.2) Camionnette voirie – Achat
 - a.3) Radio FM – Achat
- b) Amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Subvention 2016-2017
- c) Surnuméraire – Déneigement des trottoirs
- d) C. N. – Passages à niveau/sifflement; arrêt
 - d.1) Étude de faisabilité – Mandat
 - d.2) C. N. – Validation de l'étude; frais
- e) Club QUAD Centre-du-Québec
- f) Club de motoneige ARDAD
- g) Rue des Sureaux – Hydro-Québec/servitude

12) Aqueduc/égout

- a) Usine d'épuration – Mise à niveau
 - a.1) Décomptes progressifs – Rapport (reporté)
- b) Plan directeur des égouts – Phase II – Volet I; servitudes
 - b.1) M. G. Hébert – Lot 4 334 733 (partie)
 - b.2) Ferme J. R. Lussier et Fils inc. – Lot 4 333 731 (partie)
 - b.3) Les Fondations M. Carpentier inc. – Lot 4 333 207 (partie) et al.
 - b.4) Carrières PCM inc. – Lot 4 333 739 (partie)
- c) Raccordement Drummondville - Servitudes

- c.1) N. Côté et al. – Lot 4 352 520 (partie) et al.
- c.2) J. Béliveau et al. – Lot 5 821 064 (partie) et al.
- d) Raccordement Drummondville – MDDELCC
 - d.1) Demande de CA – Résolution
 - d.2) Engagements (retiré)
- e) Servitudes – Travaux de déboisement; mandat
- f) Plan directeur des égouts – Phase II – Volet 2
 - f.1) C. N. – Demande de permis
 - f.2) C. N. – Consultant/surveillance géotechnique
- g) PDE – Phase II – Volet I; contrôle qualitatif

13) Service incendie & sécurité publique

- a) Ministère de la Sécurité publique (MSP) – Pompiers/formation; aide financière
- b) Rapport des sorties – Janvier 2017

14) Office municipal d’habitation (OMH)

- a) Procès-verbaux des 26/10/2016 et 23/11/2016 – Dépôt

15) Loisirs et Commandites

- a) Société de l’aréna
 - a.1) Procès-verbaux des 01/11/2016 et 22/11/2016 – Dépôt
 - a.2) Propriété superficière – Signature; autorisation
 - a.3) Valco Métal – Action; radiation d’inscription; mandat
- b) Bibliothèque
 - b.1) Procès-verbal (9/01/2017) – Dépôt
 - b.2) Réseau Biblio – Formations
- c) Emploi d’été Canada (EÉC) – Demande de subvention; autorisation

16) Certificat de disponibilité

- a) Certificat de disponibilité des crédits C-03/17

17) Période de questions

18) Correspondance

19) Levée de l’assemblée

2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

3507.02.17

Sur proposition de Sylvain Jacques
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu d’adopter l’ordre du jour.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. CONSEIL

a) Rapport du maire

MRC – Dossier PDZA (Plan de développement de la zone agricole)
MRC – Comité de sécurité publique
MRC – Dossier OMH

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS** (Aucune)

5. **PROCÈS-VERBAL – ADOPTION**

a) **Procès-verbal du 9 janvier 2017 – Adoption**

3508.02.17 Sur proposition de Sylvain Jacques
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 9 janvier 2017 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. **COMPTABILITÉ**

a) **Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Janvier 2017**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/17 émis;

3509.02.17 Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et remboursement des dépenses du mois de janvier 2017, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats	Janvier 2017	206 053,67 \$
Déboursés directs	Janvier 2017.....	421 688,31 \$
Dépenses préautorisées	Janvier 2017	25 190,16 \$
Rémunération globale	Janvier 2017	82 418,27 \$
Remboursement des dépenses/Km	Janvier 2017	0,00 \$

Total : 735 350,41 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) **Aide aux familles – Couches de coton**

b.1) Remboursement

Considérant l'énoncé de la résolution # 3480.12.16 concernant la participation municipale dans le dossier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/17 émis;

3510.02.17 Sur proposition de Sylvain Jacques
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu de verser à titre de compensation municipale la part des frais associés aux réclamations présentées pour l'achat de couches de coton de janvier 2017 selon la liste déposée, et ce, pour un montant total de 125,74 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Poêle à bois – Achat/remplacement

c.1) Remboursement

Considérant l'énoncé de la résolution # 3482.12.16 concernant la participation municipale dans le dossier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/17 émis;

3511.02.17

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu de verser à titre de compensation municipale la part des frais associés aux réclamations présentées pour le mois de janvier 2017 relativement à l'achat ou le remplacement de poêle à bois, selon la liste déposée, et ce, pour un montant total de 300,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Plan triennal d'immobilisations 2017-2019 – Adoption

Conformément aux dispositions des articles 956 et 957 du Code municipal, dépôt du plan triennal d'immobilisations pour la période 2017–2019 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

3512.02.17

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'adopter le plan triennal d'immobilisations pour les années 2017-2019 tel que déposé;
- de rendre le document disponible sur le site Web de la municipalité.

(Contre : Mme Hélène Laroche)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

a) Gestion du personnel

a.1) Association des directeurs municipaux (ADMQ) – Cotisation 2017

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/17 émis;

3513.02.17

Sur proposition de Hélène Laroche
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu d'acquiescer à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) les frais de cotisations et d'assurance frais juridiques pour 2017 pour le directeur général et la directrice générale adjointe, et ce, pour un coût total de 1 798,20 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Ministère de l'emploi et de la Solidarité sociale (MESS) – Programme PerLE; adhésion

3514.02.17

Sur proposition de Annie Gentesse
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- de participer au service PerLE du Portail du gouvernement du Québec;
- d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) MRC – Fibre optique

Attendu qu'une présentation a eu lieu le 14 décembre au bénéfice des membres du conseil de la MRC Drummond, par les consultants MM. Alain et Richard Lampron, portant sur l'analyse préliminaire d'un projet collectif de déploiement de fibre optique devant permettre à l'ensemble des résidents du territoire d'avoir accès à des services de télécommunications à haute vitesse;

Attendu qu'afin de poursuivre les démarches entreprises par la MRC, il y a lieu dans une prochaine étape de procéder à l'ingénierie préliminaire associée à un réseau de fibre optique, à la recherche de partenaires et à l'élaboration d'un plan d'affaires;

Attendu l'adoption des prévisions budgétaires 2017 qui prévoient un montant maximal de 50 000 \$ du fonds de développement des territoires 2016-2017 pour le dossier de la fibre optique;

Attendu que les membres de la MRC Drummond souhaitent évaluer la possibilité de réaliser ce projet sur leur territoire en consultant le conseil de leur municipalité;

3515.02.17

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- que le conseil de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover signifie à la MRC Drummond son intérêt à la poursuite des prochaines étapes afin d'être en mesure de prendre une décision éclairée pour la mise en place possible de la fibre optique sur l'ensemble du territoire;
- que le conseil de la municipalité Saint-Cyrille-de-Wendover signifie à la MRC Drummond son intérêt de participer au dépôt d'un projet dans le cadre des programmes de financement annoncés par les deux paliers de gouvernement, dans le respect de la date limite du 20 avril 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Régime Volontaire d'Épargne Retraite – RVER

Considérant la convention de dépôt et de gestion du régime collectif d'épargne-retraite conclue en octobre 2010 avec la caisse populaire Desjardins Est de Drummond et la Fiducie Desjardins inc;

Considérant les dispositions de la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite concernant les prélèvements automatiques sur les paies des employés non-inscrits au Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) de la municipalité;

3516.02.17 Sur proposition de Sylvain Jacques
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu :

- de modifier la convention conclue avec la caisse populaire Desjardins Est de Drummond et la Fiducie Desjardins inc. pour inclure les salariés ne disposant pas du régime de retraite municipal;
- d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Somum – Appels automatisés

e.1) Contrat d'entretien – Renouvellement

3517.02.17 Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu :

- de retenir la proposition de la firme "Somum Solutions inc." concernant le contrat d'entretien et de service annuel (CESA) plan Bronze-Somum au coût de 2 021,17 \$ (taxes incluses);
- le cas échéant, d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Transport Diligence – Protocole 2017; autorisation

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/17;

3518.02.17 Sur proposition de Hélène Laroche
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'accepter le protocole d'entente 2017 pour le Service de transport des personnes handicapées, tel que proposé par Transport Diligence inc., et ce, pour une contribution municipale de 12 120 \$;

- d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Comités municipaux – Nomination

3519.02.17 Sur proposition de Annie Gentesse
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu de nommer les personnes suivantes sur les comités :

- Comité de négociation
Mesdames Marthe Garneau et Hélène Laroche
- Comité des loisirs
Mesdames Marthe Garneau et Hélène Laroche

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

a) Règl. # 284-2 – Période de questions; procédure; adoption

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 27 janvier 2017, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

Considérant que le directeur général mentionne que ce règlement a pour objet d'ajouter les articles 5 à 14 au règlement # 284-2 relatif aux règles de fonctionnement en lien avec les périodes de questions;

Considérant l'avis de motion donné le 5 décembre 2016 ;

3520.02.17 Sur proposition de Hélène Laroche
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le règlement portant le numéro 284-2, lequel a pour objet d'ajouter les articles 5 à 14 au règlement # 284 relatif aux règles de fonctionnement en lien avec les périodes de questions.

(Contre : Marthe Garneau)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

b) Règl. # 447 – Nuisances, avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du règlement # 447, lequel a pour objet de revoir les dispositions applicables aux nuisances et à la salubrité sur le territoire de la municipalité.

c) Règl. # 230-175 – Zone résidentielle Rb12; création

c.1) Projet

Dépôt du projet de règlement # 230-175, lequel a pour objet de créer la zone résidentielle Rb12 à partir des zones résidentielles Ra19, Ra22 et Ra34 telles que définies au plan de zonage (feuillet # 2) du règlement de zonage # 230, de modifier les dispositions des articles 3.3.1 et 3.3.4.1 de ce même règlement ainsi que la grille des usages associée à cette nouvelle zone.

3521.02.17

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 230-175;
- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC;
- de soumettre le projet de règlement à la consultation publique et, si requis, au processus d'approbation référendaire, si l'avis préliminaire de la MRC est favorable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c.2) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Marthe Garneau de l'adoption prochaine du règlement # 230-175.1, lequel a pour objet de créer la zone résidentielle Rb12 à partir des zones résidentielles Ra19, Ra22 et Ra34 telles que définies au plan de zonage (feuillet # 2) du règlement de zonage # 230, de modifier les dispositions des articles 3.3.1 et 3.3.4.1 de ce même règlement ainsi que la grille des usages associée à cette nouvelle zone.

d) Règl. # 230-176.1 – Zones résidentielles; usages/modification

d.1) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du règlement # 230-176.1, lequel a pour objet de préciser la liste des usages résidentiels permis à l'intérieur des zones résidentielles de type Ra, Rb et Rc ainsi que dans les zones commerciales de type Ca, Cb et Cc.

e) Règl. # 230-177.1 – Art. 3.8.8; murs, haies, clôtures/modification

e.1) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du règlement # 230-177.1, lequel a pour objet de modifier l'article 3.8.8 du règlement de zonage # 230 concernant les murs, les clôtures et les haies, et ce, de manière à préciser les matériaux pouvant être utilisés comme parement de clôture.

9. URBANISME – DOSSIERS

a) Comité consultatif d'urbanisme (24/01/2017) – Dépôt

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date du 24 janvier 2017 est fait.

b) Dérogation(s) mineure(s)

b.1) M. Lefebvre, 390 rang 4 de Simpson – Aménagement de logement

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (réf. : p.-v. CCU - résol. # 05.01.17);

Considérant que la demande telle que présentée n'est pas conforme à la réglementation municipale;

3522.02.17

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'informer le requérant que la municipalité ne donnera pas suite à la demande de dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b.2) J. Béliveau, rue Samuel – Frontage dérogatoire

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 06.01.17);

3523.02.17

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif sur le dossier;
- d'entreprendre la procédure de dérogation mineure pour permettre un frontage d'environ 44,07 mètres pour la propriété sise sur la rue Samuel (lots # 5 821 064 et # 5 851 666) appartenant à monsieur Jasmin Béliveau et madame Audrey Fallu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Rang 3 de Simpson – Étude de circulation

Dépôt et présentation de l'étude de circulation - Rang 3 de Simpson en date du 10 janvier 2017 est fait.

Copies sont remises à chaque membre du conseil.

d) L. Audet – Projet domiciliaire; modifications

Considérant l'énoncé des résolutions municipales # 3397.10.16 et # 3398.10.16 concernant la position municipale sur le dossier et la réalisation d'une étude de circulation pour le rang 3 de Simpson;

Considérant les résultats de l'étude de circulation rang 3 de Simpson déposée;

Considérant les discussions menées en séance préparatoire;

3524.02.17

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- d'informer le requérant que :
 - la municipalité ne donne pas suite à la proposition telle que déposée le 20 septembre 2016;
 - la municipalité ne donne pas suite à la proposition de cul-de-sac telle que déposée le 20 septembre 2016;
 - le promoteur déterminera le type de construction à implanter sur les lots 1 à 17, mais que le critère d'uniformité dans le type de construction à être implanté sur ces lots devra être respecté;
 - les habitations de type unifamilial isolées de prestige devront être regroupées sur les terrains 19 à 22 et 61 à 72;
 - les terrains 23 à 49 devront être réservés à des résidences unifamiliales isolées;
 - les terrains 50 à 60 devront être affectés à des résidences bi-familiales isolées d'un seul étage ou unifamiliales jumelées, présentant des éléments architecturaux identiques aux terrains 73 à 84;
 - les terrains 73 à 84 devront être réservés pour des résidences multifamiliales isolées (deux étages maximum), selon les esquisses déposées en date du 20 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) CCU –Membre du comité; nomination

Considérant les dispositions du règlement # 356 concernant le remplacement des membres du comité consultatif d'urbanisme;

Considérant l'avis public donné le 23 novembre 2016 suite au départ de M. Gérard Boisvert et le rapport fait par la directrice générale concernant les candidatures reçues;

3525.02.17

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu de désigner madame Dorothee Beier comme représentante des citoyens sur le comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Zones résidentielles – Usages

Dépôt des documents de travail en lien avec le projet de règlement modificatif # 230-176 est fait. Avis est donné par la directrice générale adjointe que le dossier fera l'objet de discussion lors d'une prochaine séance de travail.

g) Article 3.8.8 – Murs, clôtures et haies; règlement modificatif

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 03.01.17);

3526.02.17 Sur proposition de Sylvain Jacques
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu d'entreprendre les démarches pour modifier les dispositions de l'article 3.8.8. du règlement de zonage # 230 concernant les murs, les clôtures et les haies, et ce, de manière à préciser les matériaux pouvant être utilisés comme parement de clôture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

h) J. Dupuis, rang 4 Simpson (lot 4 333 771) – CPTAQ

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 04.01.17);

Considérant que la demande n'est pas conforme aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC ni à celles du règlement municipal de zonage # 230;

3527.02.17 Sur proposition de Annie Gentesse
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif sur le dossier;
- d'informer le requérant que la municipalité ne donnera pas suite à la demande d'appui faite dans le cadre d'une demande d'autorisation pour utiliser à des fins autre qu'agricole savoir résidentielle, le lot 4 333 771.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

i) Permis de construction – Janvier 2017 et comparatifs 2016-2017

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois de janvier 2017 et du comparatif avec l'année 2016 pour la même période est fait.

Copies sont remises aux membres du conseil.

10. URBANISME - PIIA

11. TRAVAUX PUBLICS

a) **Comité des travaux publics (26/01/2017) – Dépôt**

a.1) **Rue St-Laurent – Stationnement**

Considérant les problèmes de circulation causés par les véhicules stationnés près de la zone de livraison du Marché St-Cyrille;

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 26/01/2017, p. 2)

3528.02.17

Sur proposition de Sylvain Jacques
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'interdire le stationnement de chaque côté de la rue St-Laurent sur toute sa longueur entre la rue Principale et la rue du CN;
- que les travaux publics installent la signalisation appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

a.2) **Camionnette voirie – Achat**

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 26/01/2017, p. 3);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/17 émis;

3529.02.17

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu d'autoriser une dépense maximale de 21 700 \$ plus taxes pour l'achat de gré à gré d'une camionnette usagée pour le Service des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

a.3) **Radio FM – Achat**

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 26/01/2017, p. 4);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/17 émis;

3530.02.17

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu de retenir la proposition de "Les Systèmes du Québec" pour l'achat et l'installation de cinq radios de communication FM au montant de 2 511,35 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Subvention 2016-2017

3531.02.17

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur les rangs 6 et 7 Wendover Sud, le rang 6 Wendover Nord et la route Houle pour un montant subventionné de 495 576,31 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rangs 6 et 7 Wendover Sud, le rang 6 Wendover Nord et la route Houle et dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;
- que la présente réclamation est présentée en regard à la subvention accordée dans le dossier # 00023876-1 – 49070 (17) – 2016-05-31-61.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Surnuméraire – Déneigement des trottoirs

Considérant le plan d'intervention de déneigement pour la saison 2016-2017;

Considérant les démarches faites par le directeur des travaux publics pour l'embauche d'un employé occasionnel pour des travaux de déneigement des trottoirs;

Considérant qu'il s'agit d'une situation de dépannage;

Considérant l'autorisation donnée par le directeur général;

3532.02.17

Sur proposition de Annie Gentesse
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- d'entériner la démarche faite par le directeur des travaux publics;
- d'autoriser le paiement à monsieur Tommy Bellerose de la somme de 150,50 \$ pour le déneigement des trottoirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) C. N. – Passages à niveau/sifflement; arrêt

d.1) Étude de faisabilité – Mandat

Considérant la pétition des résidents du secteur demandant l'arrêt du sifflement des trains aux passages à niveau sis sur le rang 7 de Simpson et sur la route 122;

Considérant qu'en vertu de l'article 23.1 (1) de la loi sur la sécurité ferroviaire, une évaluation (étude de faisabilité) est requise;

Considérant la recommandation faite par le C. N. concernant la firme de consultants pouvant être retenue;

3533.02.17

Sur proposition de Annie Gentesse
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- de mandater la firme d'ingénierie "AECOM" pour préparer une étude de faisabilité sur l'abolition du sifflet de locomotive aux passages à niveau du rang 7 de Simpson et sur la route 122;
- que rapport soit fait à une prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d.2) C. N. – Validation de l'étude; frais

Considérant la pétition des résidents du secteur demandant l'arrêt du sifflement des trains aux passages à niveau sis sur le rang 7 de Simpson et sur la route 122;

Considérant les exigences du Canadien National;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/17 émis;

3534.02.17

Sur proposition de Annie Gentesse
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu de verser au Canadian National la somme de 2 500 \$ pour couvrir les frais reliés à la vérification de l'étude et du suivi de la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Club QUAD Centre-du-Québec

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 3466.12.16 concernant la circulation des véhicules tout-terrain sur le territoire pour la saison 2016-2017;

Considérant les dispositions de l'article 301 du Code de sécurité routière concernant l'installation de la signalisation routière aux abords des traverses de chemin;

Considérant les informations fournies par les représentants du club QUAD et l'autorisation donnée par le directeur général concernant la traverse du rang 3 de Wendover Sud;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la résolution municipale # 3466.12.16;

Considérant les discussions menées en séance préparatoire;

3535.02.17

Sur proposition de Hélène Laroche
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner l'autorisation donnée par le directeur général;

- d'autoriser la traverse du rang 3 de Wendover Sud telle qu'indiquée par le club de quatre roues (QUAD) Centre-du-Québec pour la saison hivernale 2016-2017;
- que l'achat de panneaux de signalisation conformes aux normes du ministère des Transports demeure à la charge de l'organisme;
- que l'installation desdits panneaux sera à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Club de motoneige ARDAD

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 3399.10.16 concernant la circulation des motoneiges sur le territoire pour la saison 2016-2017;

Considérant que l'article 301 du code de sécurité routière mentionne que seul le responsable de l'entretien d'un chemin public peut installer une signalisation;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la résolution municipale # 3399.10.16 pour préciser la participation municipale;

3536.02.17 Sur proposition de Hélène Laroche
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- que l'achat des panneaux de signalisation demeure à la charge de l'organisme;
- que l'installation des panneaux de signalisation sera à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Rue des Sureaux –Hydro-Québec/servitude

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 3156.02.16 concernant la vente de 4 lots contigus au lot 5 507 704 appartenant à la municipalité;

Considérant qu'une servitude de passage est requise pour l'implantation en arrière lot de la ligne électrique;

3537.02.17 Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. AQUEDUC / ÉGOUT

a) Usine d'épuration – Mise à niveau

a.1) Décomptes progressifs – Rapport (reporté)

b) Plan directeur des égouts – Phase II – Volet I; servitudes

Dépôt du sommaire des servitudes en lien avec la phase II volet 1 du plan directeur des égouts est fait.

Copies sont remises à chaque membre du conseil.

b.1) M. G. Hébert – Lot 4 334 733 (partie)

Considérant l'énoncé de la résolution # 3495.01.17 autorisant la signature des documents inhérents au dossier;

3538.02.17

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu d'entériner le projet de servitude tel que déposé incluant les conditions particulières des articles 3 et 5.2 de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b.2) Ferme J. R. Lussier et Fils inc. – Lot 4 333 731 (partie)

Considérant l'énoncé de la résolution # 3496.01.17 autorisant la signature des documents inhérents au dossier;

3539.02.17

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu d'entériner le projet de servitude tel que déposé incluant les conditions particulières des articles 3 et 5.2 de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b.3) Les Fondations M. Carpentier inc. – Lot 4 333 207 (partie) et al.

Considérant l'énoncé de la résolution # 3497.01.17 autorisant la signature des documents inhérents au dossier;

3540.02.17

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu d'entériner le projet de servitude tel que déposé incluant les conditions particulières des articles 3 et 5.2 de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b.4) Carrières PCM inc. – Lot 4 333 739 (partie)

Considérant l'énoncé de la résolution # 3498.01.17 autorisant la signature des documents inhérents au dossier;

3541.02.17

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu d'entériner le projet de servitude tel que déposé incluant les conditions particulières des articles 3 et 5.2 de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Raccordement Drummondville – Servitudes

Dépôt du sommaire des servitudes et acquisition en lien avec l'implantation des infrastructures d'aqueduc (raccordement à Drummondville) est fait.

Copies sont remises à chaque membre du conseil.

c.1) N. Côté et al. – Lot 4 352 520 (partie) et al.

Considérant l'énoncé de la résolution # 3501.01.17 autorisant la signature des documents inhérents au dossier;

3542.02.17

Sur proposition de Annie Gentesse
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu d'entériner le projet de servitude tel que déposé incluant les conditions particulières des articles 3 et 5.2 de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c.2) J. Béliveau et al. – Lot 5 821 064 (partie) et al.

3543.02.17

Sur proposition de Annie Gentesse
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- d'entériner le projet d'acquisition, tel que déposé, incluant les conditions particulières des articles 3 et 8 de l'entente;
- d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Raccordement Drummondville – MDDELCC

d.1) Demande de CA – Résolution

Considérant le mandat donné à la firme "Avizo experts-conseils" pour la préparation des plans et devis associés avec l'implantation des infrastructures d'aqueduc (raccordement à Drummondville) (réf. :résol. municipale # 3470.12.16);

3544.02.17

Sur proposition de Sylvain Jacques
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu de confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la municipalité :

- mandate la firme "Avizo experts-conseils" pour la présentation d'une demande d'autorisation et la production de tout engagement en lien avec cette demande;
- s'engage à transmettre au Ministère, au plus tard dans les 60 jours suivant la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d.2) Engagements (reporté)

e) Servitudes – Travaux de déboisement; mandat

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 26/01/2017, p. 3)

Considérant que la facturation finale sera établie selon le nombre de corde de bois réellement coupé;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/17 émis;

3545.02.17 Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- de retenir la proposition de "Les entreprises Forestières S. Joyal" pour le déboisement d'une partie du lot # 4 334 733 (G. Hébert), et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 20 janvier 2017 et pour un montant estimé de 13 000 \$ taxes incluses;
- de retenir la proposition de "Les entreprises Forestières S. Joyal" pour le déboisement d'une partie du lot # 4 352 520 (N. Côté et al.), et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 23 janvier 2017 et pour un montant estimé de 3 000 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Plan directeur des égouts – Phase II – Volet 2

f.1) C. N. – Demande de permis

Considérant les exigences du Canadien National;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/17 émis;

3546.02.17 Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu :

- de verser au Canadian National la somme de 689,85 \$ (taxes incluses) pour couvrir les frais de contrat en lien avec l'installation d'un tuyau d'aqueduc;

- de verser au Canadian National la somme de 689,85 \$ (taxes incluses) pour couvrir les frais de contrat en lien avec l'installation d'une conduite de refoulement sanitaire;
- de verser au Canadian National la somme de 689,85 \$ (taxes incluses) pour couvrir les frais de contrat en lien avec l'installation d'une conduite d'égout sanitaire;
- de verser au Canadian National la somme de 5 748,75 \$ (taxes incluses) pour couvrir les frais d'ingénierie et de demande de permis;
- d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f.2) C. N. – Consultant/surveillance géotechnique

Considérant les démarches faites par CIMA+ auprès du C. N. pour le passage de conduites sous la voie ferrée dans le rang 3 de Simpson;

Considérant les propositions d'entente soumise par le Canadien National;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/17 émis;

3547.02.17

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- de verser au Canadian National un montant estimé à 23 000 \$ (taxes incluses) pour couvrir les frais d'un surveillant/consultant géotechnique mandaté par le Canadian National;
- d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) PDE – Phase II – Volet 1; contrôle qualitatif

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 26/01/2017, p. 3);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/17 émis;

3548.02.17

Sur proposition de Annie Gentesse
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu de retenir l'offre de la firme "Les services EXP inc." pour les services de laboratoire concernant le contrôle qualitatif des matériaux en lien avec la phase II volet 1 du plan directeur des égouts, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 19 janvier 2017 et pour un montant de 6 052,57 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Ministère de la Sécurité publique (MSP) – Pompiers/formation; aide financière

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover prévoit la formation d'un pompier au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Drummond en conformité avec l'article 6 du Programme;

3549.02.17

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation d'un pompier volontaire au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Drummond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Rapport des sorties – Janvier 2017

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie pour le mois de janvier 2017 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

14. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

a) Procès-verbaux des 26/10/2016 et 23/11/2016 – Dépôt

Dépôt des procès-verbaux du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH) en date du 26 octobre 2016 et du 23 novembre 2016 sont faits. Monsieur Jacques en fait le résumé.

Copie est remise aux membres du conseil.

15. LOISIRS & COMMANDITES

a) Société de l'aréna

a.1) Procès-verbaux des 01/11/2016 et 22/11/2016 – Dépôt

Dépôt des procès-verbaux du conseil d'administration de la société de l'aréna en date du 01/11/2016 et du 22/11/2016 sont faits. M. Jacques en fait le résumé.

Copie est remise aux membres du conseil.

a.2) Propriété superficière – Signature; autorisation

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 3112.12.15 concernant l'établissement d'une propriété superficière pour l'aréna;

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 3254.05.16 concernant la préparation du plan de lotissement;

3550.02.17

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

a.3) Valco Métal – Action; radiation d'inscription; mandat

Considérant les discussions menées avec le conseil d'administration sur le dossier et les vérifications faites avec notre conseiller juridique;

3551.02.17

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu de mandater le cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., pour radier l'action prise en 1984 par la compagnie Valco Métal (1979) Ltée dans le dossier de la construction de l'aréna.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Bibliothèque

b.1) Procès-verbal du 09/01/2017 – Dépôt

Dépôt du procès-verbal du comité de la bibliothèque en date du 09/01/2017 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

b.2) Réseau Biblio – Formations

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/17 émis;

3552.02.17

Sur proposition de Hélène Laroche
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu d'acquitter les frais d'inscription (0 \$/pers.) et les frais inhérents au dossier pour mesdames Suzie Lemieux (Symphony I et II) et Diane Boisvert (outils de gestion du prêt entre bibliothèques) pour leurs participations aux formations organisées par le Réseau Biblio qui se tiendront en janvier, février et mars 2017 à Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Emploi d'été Canada (EÉC) – Demande de subvention; autorisation

3553.02.17

Sur proposition de Annie Gentesse
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- de présenter une demande d'aide financière auprès de Service Canada dans le cadre du programme de subvention Emploi d'été Canada;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe ou la coordonnatrice en loisirs à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ

a) Certificat de disponibilité des crédits C-03/17

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes que la municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisé à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre afin de couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER
Ce 6 février 2017

Lucie Roberge
Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Arthur Laurin

- Résultats de l'étude abattoir

Mme Vallière

- Item 15a.2) Propriété superficière; information

18. CORRESPONDANCE

Le dépôt de la correspondance est fait.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 20 h 13.

Signé :

Maire

Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe